

Scandola a perdu le diplôme européen des espaces protégés

La menace de perdre ce prestigieux label européen, qui pesait depuis mars sur la réserve de Scandola, s'est concrétisée le 4 décembre. Le comité permanent de la Convention de Berne, dont le Secrétariat est assuré par le Conseil de l'Europe, a en effet validé cette décision

La validation, le 4 décembre, par le comité permanent de la Convention de Berne* du retrait du diplôme européen des espaces protégés de la réserve de Scandola, joyau du patrimoine naturel insulaire, a fait l'effet d'une douche froide auprès des gestionnaires du site et des associations de l'environnement.

En mars dernier, une première décision, celle du groupe de spécialistes de la convention de Berne, de retirer ce prestigieux label européen, était tombée comme un pavé dans la mer cristalline de la petite réserve.

Créée en 1975, inscrite au patrimoine de l'Unesco, site Natura 2000, la réserve de quelque 1 669 hectares, avait fièrement obtenu ce diplôme en 1983 du Conseil de l'Europe. S'il ne s'accompagne d'aucune enveloppe financière, ce label est une reconnaissance de la valeur exceptionnelle d'un site et de la nécessité de le protéger.

« Absence de progrès »

En mars, la décision des experts était motivée par « l'absence considérable de progrès » pour l'extension de la réserve et la création d'un parc marin qui aurait dû intervenir au 31 janvier

2020, et pour la gestion du flux touristique. Les « maigres efforts de communication » des gestionnaires du site, à savoir le Parc naturel régional de Corse, l'Office de l'environnement mais aussi de l'État, en direction du secrétariat de la Convention de Berne, étaient également soulignés. Un défaut de communication d'autant plus inacceptable, selon les spécialistes, qu'il intervenait « malgré les multiples avertissements des dernières années » sur les conséquences de la fréquentation touristique liée à l'activité des bateliers et aux plaisanciers sur la biodiversité du site. Parmi les espèces menacées : les balbuzards pêcheurs, oiseaux emblématiques du littoral corse.

En plein confinement, la décision des spécialistes européens avait alors entraîné un flot de commentaires et de réactions indignées de la part des associations de l'environnement. Et des gestionnaires du site principalement mis en cause, ces derniers se défendant avec force contre l'idée qu'ils n'avaient rien entrepris pour protéger le site.

Espoirs déçus

En mai, après avoir plaidé la cause de la réserve auprès du secrétaire de la Convention de



La décision des experts est notamment motivée par « l'absence considérable de progrès » pour l'extension de la réserve de Scandola et la création d'un parc marin.

Berne, le député européen François Alfonsi avait cependant fait naître l'espoir d'influer sur cette décision. Ce haut fonctionnaire avait en effet répondu au député

qui plaidait la cause de Scandola, « de bien vouloir encourager les autorités de la réserve naturelle à adresser à ses services d'ici la fin de l'année, un rapport sur les pro-

grès réalisés en vue de l'extension terrestre de la réserve et la création du Parc marin, faisant également état des mesures mises en place afin de réguler et limiter le flux

de la Corse exprime lui aussi sa consternation : « Il y a eu au départ un malentendu, lié certainement à un problème de communication. Mais ceux qui estiment que rien n'a été fait se trompent lourdement. Nous avons d'ailleurs envoyé, il y a une dizaine de jours, un dossier complet à la Convention sur ce qui a été réalisé les deux dernières années. Nous sommes en train de mettre en place avec le parc un système de comptage aux embarcadères, les nids sont protégés et une stratégie est en train de se mettre en place. L'Assemblée de Corse a voté un rapport pour l'extension de la réserve et une réunion est prévue la semaine prochaine avec la préfecture sur ce sujet ».

Le rapport publié le 4 décembre par le comité permanent laisse cependant encore la porte ouverte pour un reclassement de Scandola. Une possibilité que met une nouvelle fois en avant François Alfonsi. Pour le député, il faut désormais « convaincre que les mesures qui ont été prises méritent le rétablissement du diplôme ».

Le député européen souligne également la part de l'État : « La réserve est dans un périmètre qui est sous sa responsabilité. Nous avons donc demandé une modification de cet arrêté qui date de

« Une humiliation pour la Corse »

« La Corse humiliée devant 47 pays ! » : tel est le titre d'un communiqué publié hier par l'association Global Earth Keeper. Cette dernière pointe « la multitude d'acrobies sémantiques de la part des politiques locaux et du Parc naturel régional de Corse pour en atténuer la portée (de la perte du Diplôme européen) ».

« Non renouvelé ? Retiré ? Suspendu ? Annulé ? La réalité est celle-ci : la Corse ne peut plus se prévaloir du Diplôme pour Scandola. Les politiques s'agitèrent, notre député écologiste écrivit, publia, jura que rien n'était perdu (...) là, oui, vraiment, la Corse fut humiliée, placée au piquet avec un

bonnet d'âne avec le parc de la Donana, en Espagne, pendant que 14 autres Réserves en Europe obtenaient le renouvellement de leur diplôme. » Murielle Segondy, de l'association Le Garde estime l'affaire « désolante pour la Corse » : « On fait la promotion du tourisme de masse ». L'État est aussi épinglé : « Il a signé la convention de Berne, c'est à lui de la faire appliquer. Il ne suffit pas de donner des preuves de bonnes intentions, s'il n'y a pas de volonté politique ni de la part de l'État ni de la part de la CdC et du Parc, nous ne sommes pas près de récupérer ce diplôme. »

Souvent montré du doigt par les associations de l'environnement, les bateliers réagissent de leur côté : « Je pense qu'il va falloir discuter tous ensemble, estime Eric Cappi, leur président. Nous sommes 21 compagnies réunies dans notre association (sur les 25 qui travaillent sur la réserve). Nous avons signé la charte Natura 2000 qui établit un certain nombre de règles de comportements pour respecter l'environnement. Nous considérons que nous sommes utiles à la préservation car nous organisons des visites respectueuses de l'environnement, sans ancrage et sans mouillage. »

C.M.

des bateliers. Les autorités de la réserve naturelle pourraient ainsi demander si elles le souhaitent et avec le soutien des autorités nationales, la réattribution du diplôme européen ». L'espoir a fait long feu.

Interrogé hier matin, Jacques Costa, le président du Parc naturel régional de la Corse, déclarait ne pas « avoir encore pris officiellement connaissance de la décision du comité permanent », tout en s'insurgeant contre cette mesure qui, estime-t-il, n'a pas pris en compte la réalité du travail réalisé : « Ils se sont basés sur un rapport isolé réalisé en 2018, c'est n'importe quoi ».

1975. Pour notamment interdire les mouillages qui dégradent les herbiers de posidonie, et adapter la législation à l'évolution des usages ».

François Alfonsi nourrit encore l'espoir que les spécialistes européens reviennent rapidement sur leur décision. Un avis loin d'être partagé par les associations de l'environnement (lire ci-dessous).

CAROLINE MARCELIN

* La Convention de Berne (Conseil de l'Europe) est un instrument juridique international contraignant dans le domaine de la conservation de la nature. Elle protège la plupart du patrimoine naturel du continent européen et s'étend à certains États africains.

« On ne peut pas dire que nous n'avions pas été prévenus »

Charles-François Boudouresque est président du conseil scientifique de la réserve de Scandola.

Vous attendiez-vous à la validation du retrait du Diplôme européen des espaces protégés par le comité permanent de la Convention de Berne ?

Oui. On pouvait s'y attendre même avant la première annonce, faite en mars. Cela fait dix ans que le Conseil de l'Europe, plus précisément la Convention de Berne, alerte les autorités du Parc naturel régional de Corse sur le fait que la surfréquentation, pas seulement celle des bateliers, mais aussi celle de la navigation de plaisance, menace certaines espèces de poissons, celle emblématique du balbuzard et les posidonies. On ne

peut pas dire que nous n'avions pas été prévenus. J'ai plusieurs fois représenté le ministère français de l'Environnement à la Convention de Berne, ce sont des gens très professionnels. Ce ne sont pas des paroles et une lettre d'intention qui peuvent leur faire changer d'avis, alors qu'ils n'ont eu de cesse, depuis dix ans, d'alerter.

Vous présidez le conseil scientifique de la réserve. Avant d'être reconstitué il y a deux ans, ce dernier avait été supprimé en 2005, pourquoi ?

Il avait été fondé lors de la création de la réserve en 1975 ; je l'ai présidé des années avant qu'il ne soit supprimé il y a six ou sept ans. Le conseil osait alerter de la nécessité d'agrandir la réserve et de maîtriser la surfréquentation



« Plus qu'un problème de gestion, c'est un problème de stratégie. » Charles-François Boudouresque est président du conseil scientifique de la réserve.

L. LEONARD - LP

tion touristique pour protéger les espèces. Le conseil gérait, je ne sais pas vraiment pourquoi car nous ne sommes pas contre les activités économiques, mais seulement pour la mise en œuvre de certaines règles. En 2019, Gilles Simeoni a décidé de le reconstituer. Il est composé d'une quinzaine de personnes qui représentent un large spectre de disciplines scientifiques.

Qu'avez-vous proposé pour Scandola ?

Des mesures concrètes mais raisonnables, en particulier pour la protection des balbuzards : établir une zone de quiétude d'un diamètre de 250 mètres autour des nids, une zone dans laquelle la navigation est interdite. Cela n'a été que partiellement suivi. Les services de l'État

(Dreal) s'étaient engagés pour la création, par un arrêté, de cette zone de quiétude, mais le préfet a renoncé à prendre cet arrêté (interrogé sur ce point, la préfecture n'a pas pu nous répondre hier en fin d'après midi ndr). Cette reculade n'a sûrement pas été appréciée par les spécialistes européens.

Les efforts ont-ils été vraiment insuffisants sur la réserve ?

Il n'y a pas eu de maîtrise de la fréquentation concernant le nombre de bateaux de promenade. La fréquentation du site a crû de façon exponentielle. L'Assemblée de Corse a certes voté, il y a quelques mois, pour l'extension de la réserve, mais c'est un dossier dont nous parlons depuis 25 ans, et celle-ci ne se fera pas avant plusieurs années.

Comment et quand récupérer le Diplôme européen d'espaces protégés ?

Je ne sais pas quand nous pourrions le récupérer. Mais ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas seulement faire des lettres d'intention, il faut des actions concrètes avec, notamment, l'agrandissement de la réserve. Pour que la protection des espèces puisse être efficace, il faut une dimension minimale à la réserve qui aujourd'hui est trop petite. Il faut qu'elle s'accompagne de la mise en œuvre de vraies mesures de protection, maîtriser sa fréquentation et protéger les espèces. Plus qu'un problème de gestion, nous sommes ici confrontés à un problème de stratégie.

C.M.